

Ministère :
Education Nationale

Académie :
POITIERS

Etablissement : COLLEGE JEAN MONNET
18, route de Jazeneuil
86600 LUSIGNAN
Numéro au répertoire national : 0861053C
Numéro de téléphone :

Collectivité de rattachement :
DEPARTEMENT
VIENNE

Pièce B11.1

Exercice : 2011

Décision Modificative n°7
(Soumise au vote du Conseil d'administration)

Situation estimée des réserves

(à remplir obligatoirement en cas de proposition de prélèvement)

Libellé	Montant figurant au bilan (C/1068)	Résultat non affecté C/11 et C/12 (+ ou -)	A déduire			Net disponible (dernier exercice arrêté)	Prélèvements déjà autorisés (à compter dernier exercice arrêté)	Net disponible après prélèvements autorisés	Montant du prélèvement proposé	Net disponible après prélèvement proposé
			Dépôts et cautionnements	Valeur des stocks	Réserves immobilisées					
SG	220 232.45	1 989.38		8 000.00	191 680.45	22 541.38	11 000.00	11 541.38		11 541.38
SS R2	25 217.50	9 461.35		10 770.17		23 908.68	5 000.00	18 908.68	5 000.00	13 908.68

Montant du fonds de roulement au 31 décembre 2010

Etablissement	Somme des soldes créditeurs des comptes des classes 1 et 2	Somme des soldes débiteurs des comptes des classes 1, 2 et 3	Solde débiteur du compte dépôts et cautionnement (C/275)	Montant du fonds de roulement
0861053C	735 715.91	689 265.85		46 450.06

Chapitres budgétaires		Rappel des crédits ouverts (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				
Première section - Fonctionnement					
A1	Activ. éduc. pédago. (RE GEN)	22 070.00	2 880.00	24 950.00	
A2	Activ éduc. pédago. (RE SPE)	6 625.11	0.00	6 625.11	
B	Viabilisation	36 000.00	0.00	36 000.00	
C	Entretien	16 655.79	0.00	16 655.79	
D	Autres charges générales	25 183.90	0.00	25 183.90	
F	Aides et transferts	19 227.78	0.00	19 227.78	
TOTAL service général		125 762.58	2 880.00	128 642.58	
J1	Enseignement technique	100.00	0.00	100.00	
J31	Projets artist. ou culturel	4 658.09	0.00	4 658.09	
J32	Projets scient. et technique	4 539.11	0.00	4 539.11	
J38	Autres projets	4 476.35	0.00	4 476.35	
N3	Appariements, voyages, échanges	43 630.05	0.00	43 630.05	
R2	Serv.annexe héberg(hors G.S.)	152 013.76	5 000.00	157 013.76	
R81		100.00	0.00	100.00	
TOTAL services spéciaux		209 517.36	5 000.00	214 517.36	
Total Budget principal (1) (Première section)		335 279.94	7 880.00	343 159.94	
Excédent de l'exercice (Virement à la deuxième section)		0.00	0.00	0.00	
Total		335 279.94	7 880.00	343 159.94	

Chapitres budgétaires		Rappel des crédits ouverts (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				

Deuxième section - Opérations en capital

ZD	Budget principal (2)	2 679.04	0.00	2 679.04	
Mode de réalisation de l'équilibre					
	Déficit de l'exercice (Virement à la première section)	13 320.96	5 000.00	18 320.96	
	Augmentation du fonds de roulement (Service général et services spéciaux)	0.00	0.00	0.00	
	Total	16 000.00	5 000.00	21 000.00	

Total général (1 + 2)

Total brut des dépenses	351 279.94	12 880.00	364 159.94	
A déduire (Virement entre sections)	13 320.96	5 000.00	18 320.96	
Total net des dépenses	337 958.98	7 880.00	345 838.98	

Etablissement :
0861053C
COLLEGE JEAN MONNET

Prévisions budgétaires - Recettes

Exercice 2011
D.B.M. n°7

Pièce B11.4

Chapitres budgétaires		Rappel des recettes admises (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				
Première section - Fonctionnement					
70	Ventes prestations de services	4 059.80	2 880.00	6 939.80	
741	Subventions état	26 410.78	0.00	26 410.78	
744	Subvent. collectivités publ.	84 292.00	0.00	84 292.00	
TOTAL service général		114 762.58	2 880.00	117 642.58	
J1	Enseignement technique	100.00	0.00	100.00	
J31	Projets artist. ou culturel	4 658.09	0.00	4 658.09	
J32	Projets scient. et technique	4 539.11	0.00	4 539.11	
J38	Autres projets	4 476.35	0.00	4 476.35	
N3	Appariements, voyages, échanges	43 630.05	0.00	43 630.05	
R2	Serv.annexe héberg(hors G.S.)	149 692.80	0.00	149 692.80	
R81		100.00	0.00	100.00	
TOTAL services spéciaux		207 196.40	0.00	207 196.40	
Total Budget principal (1) (Première section)		321 958.98	2 880.00	324 838.98	
Déficit de l'exercice (Virement de la deuxième section)		13 320.96	5 000.00	18 320.96	
Total		335 279.94	7 880.00	343 159.94	

Chapitres budgétaires		Rappel des recettes admises (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				

Deuxième section - Opérations en capital

	Budget principal (2)	0.00	0.00	0.00	
Mode de réalisation de l'équilibre					
Excédent de l'exercice (Virement de la première section)		0.00	0.00	0.00	
Diminution du fonds de roulement (Service général et services spéciaux)		16 000.00	5 000.00	21 000.00	
Total		16 000.00	5 000.00	21 000.00	

Total général (1 + 2)

Total brut des recettes	351 279.94	12 880.00	364 159.94	
A déduire (Virement entre sections)	13 320.96	5 000.00	18 320.96	
Total net des recettes	337 958.98	7 880.00	345 838.98	

Extrait de la délibération du conseil d'administration		
Délibération du : 16/11/11		
Nombre de membres du conseil	:	23
Membres présents	:	20
- Abstentions	:	0
- Bulletins blancs	:	0
- Bulletins nuls	:	0
- Suffrages exprimés	:	20
- Pour	:	20
- Contre	:	0
Le Chef d'établissement, Jean-Louis Sachot		

L'intégralité de la délibération relative au budget doit être transmise aux autorités de contrôle dans les délais réglementaires.

Cadres réservés aux autorités de contrôle (*)

Vu, à _____, le _____ L'autorité académique
Vu, à _____, le _____ La collectivité de rattachement
Vu, à _____, le _____ Le représentant de l'Etat

Réglé conjointement	
A _____, le _____ L' autorité académique	_____ le _____ La collectivité de rattachement
Transmis au représentant de l'Etat, pour notification à l'établissement	
Notifié à l'établissement par le représentant de l'état A _____, le _____ Le représentant de l'Etat	Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre régionale des comptes et notifié à l'établissement A _____, le _____ Le représentant de l'Etat

(*) Un exemplaire de la décision modificative est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle

Exercice 2011 - Edition du 22/11/11

D.B.M. n°7

Date résultat du C.A.	N° opér.	N° Ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type opér.	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
16/11/11	13	1	Prélèvement sur réserves R2	R2 6068	32	3 120.96	5 000.00	8 120.96			
16/11/11	14	1	Loyers de juillet à décembre	70 7083	38				2 760.00	2 880.00	5 640.00
		2		A1 6067 PROFS		6 630.00	2 880.00	9 510.00			
Totaux							7 880.00			2 880.00	

Etablissement : 0861053C
COLLEGE JEAN MONNET
18, route de Jazeneuil

Le 22/11/11

86600 LUSIGNAN

Le Chef d'établissement

à

Monsieur le Président du Conseil
Général de VIENNE

OBJET : Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2011.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative n°7 soumise au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 16/11/11.

Vous trouverez également, ci-joint, les décisions budgétaires modificatives présentées pour information au conseil d'administration sous les numéros 4, 5, 6.

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n°7.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n°7.

- Développement des décisions budgétaires modificatives présentées pour information, numéros 4, 5, 6.

Le Chef d'établissement,
Jean-Louis Sachot

Décision budgétaire modificative
soumise au vote
du conseil d'administration
numéro 7 reçue le

Monsieur le Président du
Conseil Général de VIENNE

Etablissement : 0861053C
COLLEGE JEAN MONNET
18, route de Jazeneuil

Le 22/11/11

86600 LUSIGNAN

Le Chef d'établissement

à

Monsieur le Préfet du Département
de VIENNE

OBJET : Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2011.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative n°7 soumise au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 16/11/11.

Vous trouverez également, ci-joint, les décisions budgétaires modificatives présentées pour information au conseil d'administration sous les numéros 4, 5, 6.

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n°7.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n°7.

- Développement des décisions budgétaires modificatives présentées pour information, numéros 4, 5, 6.

Le Chef d'établissement,
Jean-Louis Sachot

Décision budgétaire modificative
soumise au vote
du conseil d'administration
numéro 7 reçue le

Monsieur le Préfet du
Département de VIENNE

Etablissement : 0861053C
COLLEGE JEAN MONNET
18, route de Jazeneuil

Le 22/11/11

86600 LUSIGNAN

Le Chef d'établissement

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services
départementaux de l'Education
Nationale de VIENNE

OBJET : Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2011.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative n°7 soumise au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 16/11/11.

Vous trouverez également, ci-joint, les décisions budgétaires modificatives présentées pour information au conseil d'administration sous les numéros 4, 5, 6.

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n°7.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n°7.

- Développement des décisions budgétaires modificatives présentées pour information, numéros 4, 5, 6.

Le Chef d'établissement,
Jean-Louis Sachot

Décision budgétaire modificative
soumise au vote
du conseil d'administration
numéro 7 reçue le

Monsieur l'Inspecteur
d'Académie, Directeur des
services départementaux de
l'Education Nationale de
VIENNE